



**DECISION DU MAIRE N° 3/2023
DU 2 FEVRIER 2023**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA
DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)
POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU BATI ET DES ESPACES
PUBLICS**

Le Maire de Vert-le-Grand ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le lancement de la campagne relative à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2023,

CONSIDERANT que la date limite de dépôt des demandes de subvention est fixée au plus tard le 17 février 2023,

CONSIDERANT qu'une priorité sera donnée aux actions inscrites dans le cadre des Contrats de Relance et de Transition Ecologique,

CONSIDERANT également que des projets pourront être déposés au titre de certaines priorités thématiques dont la « Transition écologique des territoires »,

CONSIDERANT la volonté de procéder à la rénovation énergétique du bâti et des espaces publics.

DECIDE

ARTICLE 1 : de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DSIL-Fond vert 2023 afin de permettre la rénovation énergétique du bâti et des espaces publics sur la commune de Vert le Grand.

ARTICLE 2 : Précise que le coût total de cette opération s'élève à 299 302 € HT :

- | | |
|--|--------------|
| 1) Frais de mission de maîtrise d'œuvre : | 16 942 € HT |
| 2) Rénovation énergétique du bâti et des espaces publics sur la commune de Vert le Grand : | 282 360 € HT |

ARTICLE 3 : de solliciter pour la réalisation de cette réhabilitation l'octroi d'une subvention de l'Etat au titre de la DSIL pour un montant total de 239 442 €.

ARTICLE 4 : de préciser le plan de financement prévisionnel comme suit :

	Montant HT	%
Dépenses :		
- Frais de mission	16 940 €	6 %
- Travaux	282 360 €	94%
TOTAL	299 302 €	100%
Recettes :		
- DSIL – Fond vert	239 442 €	80%
- Auto financement	59 860 €	20%
TOTAL	299 302 €	100%

ARTICLE 5 : de préciser l'échéancier envisagé de réalisation de ce projet comme suit :

- Date de lancement de l'appel d'offre : septembre 2023
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : décembre 2023
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : avril 2024

ARTICLE 6 : d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier en vue de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DSIL-Fond vert et auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

ARTICLE 7 : La décision sera notifiée aux intéressés.

ARTICLE 8 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert-le-Grand, le 2 février 2023.

Le Maire,



Thierry MARAIS